



**PRÉFET  
DE LA NIÈVRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction du pilotage interministériel**

**Pôle Environnement  
et Guichet Unique ICPE**

Affaire suivie par : David CLEMENT

Tél : 03 86 60.71.46.

Mél : david.clement@nievre.gouv.fr

*La Fermeté/Terralia/APMD septembre 2021/Notif/Levée APMD*

Nevers, le **26 OCT. 2021**

Monsieur le Directeur,

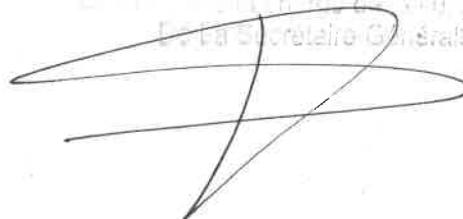
Suite à l'incendie le 12 août 2021 au sein de votre société, située au hameau de « Bois de Linière » sur la commune de LA FERMETÉ, une inspection a eu lieu le 13 août 2021.

J'ai signé, le 14 septembre 2021, l'arrêté préfectoral n°58-2021-09-14-00003 portant mise en demeure de votre entreprise de respecter certaines dispositions de l'arrêté ministériel du 15 février 2016 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux et du code de l'environnement et prescrivant des mesures d'urgence en vue de permettre le maintien de l'activité dans l'attente de la régularisation.

Dans le cadre du suivi et de la vérification des réparations prescrites dans mon précédent arrêté, une nouvelle visite de l'Inspection des installations classées s'est déroulée le 21 octobre dernier. À l'issue de celle-ci, aucune non-conformité n'ayant été constatée, les mesures prescrites par l'arrêté précité sont donc levées.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet,



Grégoire PIERRE-DESSAUX

**SOCIETE TERRALIA**  
A l'attention de M. Le Directeur  
7 rue du Docteur Lancereaux  
75008 PARIS

Copie à : UID Nièvre/Yonne DREAL

Préfecture de la Nièvre - 40 rue de la Préfecture - 58 026 NEVERS CEDEX  
Tél : 03 86 60.70.80 - Fax : 03 86.36.12 54 - Mél : [courrier@nievre.pref.gouv.fr](mailto:courrier@nievre.pref.gouv.fr)  
Site internet : <http://www.nievre.gouv.fr>